

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

7^{ème} Commission**N° CP-2019-7-7-2****Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics
Service appui juridique et documentaire

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel et au patrimoine, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de 405 510 €.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature des conventions à intervenir avec les structures culturelles mentionnées dans le rapport.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie le 24 mai 2019.

Par délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-7-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de la culture et du patrimoine, des crédits de paiement ont été inscrits en section de fonctionnement pour la somme de 3 973 000 € pour le développement culturel (371) et 1 585 250 € pour le patrimoine (014), ainsi que des crédits de paiement en section d'investissement pour un montant total de 1 130 250 € au titre du patrimoine (014).

L'intervention départementale se caractérise principalement par l'accompagnement de projets culturels et patrimoniaux et par des partenariats formalisés dans le cadre de conventions d'objectifs négociées entre le Département et les structures culturelles et patrimoniales.

Lors de sa réunion du 24 mai 2019, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné les diverses demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous et proposé les interventions suivantes, dans les conditions et selon les modalités récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

I. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1. Expressions artistiques (D721)

Dans le cadre du dispositif de soutien aux expressions artistiques, 18 demandes de participations financières ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets relevant des 4 thématiques suivantes :

- Festival
- Création et diffusion artistique
- Diffusion Musicale
- Education artistique et culturelle

Les propositions d'intervention pour un montant global de **74 500 €** sont récapitulées dans l'annexe 1 au présent rapport.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver la convention à intervenir avec l'Association Festival International de Colmar jointe en annexe 2 au rapport.

2. Lieux de diffusion et opérateurs culturels (D722)

Dans ce cadre, 3 lieux de diffusion et opérateurs culturels ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels en 2019, au titre de partenariats déjà en cours ou à intervenir avec le Département et/ou d'autres partenaires publics.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir ces structures pour un montant total de **96 000 €**, réparti comme suit :

- **28 000 €** pour la mise en œuvre du programme d'actions pédagogiques et culturelles 2019 de l'Opéra du Rhin (ONR) de Strasbourg, afin de favoriser l'accès à la culture d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires en encourageant toute initiative contribuant à l'éducation et la sensibilisation artistique des publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes relevant de dispositifs de la solidarité...) ainsi que la valorisation des atouts artistiques des territoires et la structuration culturelle territoriale,
- **40 000 €** pour la mise en œuvre du projet pédagogique et culturel de l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) de Guebwiller dans le cadre de la convention de partenariat 2016/2019 du 18 juillet 2016 qui vise à soutenir la sensibilisation des publics aux arts céramiques, la diffusion et la promotion de l'art céramique ainsi que l'ancrage et le rayonnement de la structure sur son territoire local, national, transfrontalier et international,
- **28 000 €** pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2019 de l'Association Fédération Hiéro (Noumatrouff) de Mulhouse, scène de musiques actuelles (SMAC), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2017/2020 du 18 décembre 2017. Cette aide est plus particulièrement destinée à soutenir les activités de l'Association dont le Centre de Ressources Musiques Actuelles, les actions de sensibilisation aux musiques actuelles notamment celles en direction des publics relevant de la compétence du Département, ainsi que l'accès à la scène des groupes régionaux.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales supérieures à 23 000 € par an. Les conventions annuelles à intervenir avec l'Opéra du Rhin et l'Association Fédération Hiéro Mulhouse (Noumatrouff) sont jointes en annexes 3 et 4 au présent rapport.

3. Culture et Solidarité (D723)

3.1. Appel à projets "Culture et Solidarité" 2019/2020

Par délibération N° CP-2018-10-7-1 du 16 novembre 2018, la Commission permanente a approuvé, outre la poursuite du dispositif de l'appel à projets "*Pratiques artistiques en collège*" pour l'année scolaire 2019/2020 et la réactualisation du cahier des charges correspondant, la mise en œuvre d'un nouvel appel à projets appelé "*Culture et Solidarité*" afin d'accompagner les acteurs œuvrant en faveur des publics éloignés de la culture.

Lors de sa réunion du 24 mai 2019, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 30 dossiers de candidatures au titre de cette nouvelle politique départementale pour la période 2019/2020.

3 dossiers ont fait l'objet d'un rejet puisqu'ils ne relevaient pas des critères d'éligibilité en vigueur. En revanche, la Commission a proposé de financer 27 projets à hauteur de **35 860 €**, dont la mise en œuvre interviendra en 2019, lesquels vous sont récapitulés dans l'annexe 1 au présent rapport.

3.2. Soutien en faveur d'autres structures œuvrant dans le domaine de la culture et de la solidarité

Au titre de la politique départementale dédiée à la Culture et la Solidarité, la Commission de la Culture et du Patrimoine a également examiné la demande de subvention de l'Association des Donneurs de Voix de Colmar qui œuvre en faveur des publics déficients visuels ou handicapés moteurs à plus de 80% à travers le prêt gratuit de livres enregistrés.

Elle a proposé d'attribuer à cet organisme une subvention de fonctionnement d'un montant total de **1 000 €** pour ses activités menées en 2019.

II. SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1. Animation du patrimoine (D711)

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de sa séance du 24 mai 2019, a également examiné les demandes de subvention de 3 associations agissant pour la préservation de la mémoire et du patrimoine culturel, récapitulées en annexe 1 au rapport.

Elle a proposé de financer ces structures pour un montant total de **24 500 €**, réparti comme suit :

- **4 500 €** en faveur de l'Association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA) de Strasbourg pour ses missions de collecte, de sauvegarde et de conservation des films amateurs en 2019 ;
- **13 000 €** en faveur de l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace pour la mise en œuvre des activités culturelles du réseau des musées fédérés par l'Association et notamment les actions de médiation en direction des publics dont les scolaires en 2019 ;

- **7 000 €** en faveur de l'Association Groupe Rodolphe de Pulversheim pour la mise en œuvre des activités culturelles et patrimoniales réalisées par l'Association sur le site du Carreau Rodolphe en 2019.

2. Patrimoine Protégé (D211)

Lors de la Commission permanente du 18 janvier 2019, l'Assemblée départementale a approuvé l'attribution et le versement d'une participation statutaire de fonctionnement de 344 000 € en faveur d'Alsace Archéologie ainsi qu'une participation statutaire d'investissement d'un montant de 176 000 € (Rapport et délibération N°CP-2019-1-7-4).

De plus, elle a également acté l'inscription de crédits complémentaires d'investissement, à hauteur de **172 000 €**, au BP 2019 du Département pour d'éventuels projets spécifiques réalisés par anticipation sur les années 2020 et suivantes par Alsace Archéologie.

Par courrier du 28 mars 2019, Alsace Archéologie a sollicité le versement de cette subvention exceptionnelle d'investissement au titre de 2019.

Cette aide doit participer à la réalisation des investissements suivants :

- la construction d'un hangar technique avec atelier,
- la mise en place d'équipements et d'installations liées au développement durable pour le bâtiment (panneaux solaires photovoltaïques, bornes de recharge pour véhicules électriques),
- le renouvellement des équipements topographiques,
- le renouvellement d'une partie des équipements informatiques d'infrastructure (serveurs) et de stations de travail,
- l'acquisition de matériel de laboratoire (étuve de séchage, caméra, stéréozoom, ergomodule),
- l'acquisition d'un véhicule électrique.

III. FONDS INTERRELIGIEUX (D823)

Au titre du dispositif du Fonds Interreligieux qui vise à soutenir et accompagner des projets pour favoriser et développer le dialogue interreligieux dans le Haut-Rhin à travers le partage, le dialogue et des rencontres entre les différentes sensibilités religieuses, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné favorablement 2 nouvelles demandes de subvention pour lesquelles elle a proposé d'allouer une subvention d'un montant total de **1 650 €**, réparti comme suit :

- **1 000 €** en faveur du Conseil Synodal de l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine pour la mise en œuvre d'une exposition intitulée "*Rester Humain*" consacrée à la mémoire du Dr Adélaïne Hautval, première femme reconnue "Juste parmi les Nations" présentée du 1er juin 2019 au 31 décembre 2021,
- **650 €** en faveur de l'Association mulhousienne "*Il était plusieurs fois*" dont **500 €** pour l'organisation du 5ème Festival Interreligieux du Conte de Mulhouse qui s'est déroulé du 30 mai au 2 juin 2019 à Mulhouse et **150 €** pour l'exposition intitulée "*Kamishibai*" proposée du 9 au 26 mai 2019 en amont du Festival Interreligieux du Conte précité.

-0-0-0-0-0-

En conclusion, il est proposé :

- 1) d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 au rapport, pour un montant total de 405 510 €, étant précisé que l'octroi et le versement des subventions de fonctionnement en faveur de l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) de Guebwiller et de l'Association Fédération Hiéro (Noumatrouff) de Mulhouse sont soumis au respect de l'ensemble des clauses des conventions d'objectifs pluriannuelles précitées,
- 2) de rejeter 3 dossiers réceptionnés dans le cadre de l'appel à projets « Culture et Solidarité », selon les motifs tels que précisés dans l'annexe 1 au rapport,
- 3) d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes en annexes 2 à 4 du rapport à intervenir avec les structures culturelles suivantes : l'Association Festival International de Colmar, l'Opéra National du Rhin de Strasbourg et l'Association Fédération Hiéro (Noumatrouff) de Mulhouse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT